



ADDENDA À LA SOUMISSION

Services architecturaux pour modernisation du milieu de travail de la CCN – Bureaux Lisgar

ES038

7 novembre 2023

ADDENDA No. 1

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat :

- La date et l'heure de clôture de l'appel d'offres sont prolongées du 27 novembre 2023 à 15 h HNE au **4 décembre 2023 à 15 h HNE**.
- Une visite des lieux obligatoire aura lieu le 15 novembre 2023 à 15h30 (HNE).

Toutes les parties ayant l'intention de soumettre une soumission DOIVENT assister à la visite du site pour que leur soumission soit valide.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante, emilie.scheckman@ncc-ccn.ca au plus tard le **14 novembre à midi** pour confirmer leur présence et fournir les informations suivantes :

- nom de la ou des personnes
- la date de naissance de la ou des personnes
- nom de l'entreprise

*Il est à noter qu'un maximum de 2 personnes de chaque entité soumissionnaire peut assister à la visite du site. **Tous les participants doivent présenter une pièce d'identité avec photo pour accéder au site.**

L'autorité contractante communiquera les détails du lieu de la visite par courriel après avoir reçu la confirmation de présence.

Tous les coûts encourus par le soumissionnaire pour assister à la visite des lieux seront à la charge de ceux-ci. La CCN ne remboursera aucun soumissionnaire pour les dépenses liées à la visite des lieux.

Les questions et réponses suivantes doivent être interprétés comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat :

- **Question 1:** Le point 1.3.3 de l'appendice A indique que le consultant aura pour rôle de gérer et de surveiller la portée du projet en fonction des estimations de coûts formulées par un tiers, et les appendices A et B mentionnent que le consultant en coûts (tiers) fait partie de l'équipe de

consultants. Veuillez préciser si le consultant est tenu d'engager le consultant en coûts ou si ce dernier doit être engagé par d'autres en tant que tierce partie.

Réponse 1: Le consultant aura pour rôle de gérer et de surveiller la portée du projet en fonction des estimations de coûts formulés par une tierce partie indépendante de l'équipe du consultant. L'intention est que l'expert-conseil en coûts ne soit pas un membre de l'équipe du consultant.

- **Question 2:** Le point 9 de l'appendice A indique qu'une estimation des coûts de catégorie D est requise pour la phase de conception schématique, mais le point 15.3 de l'appendice A indique une estimation des coûts de catégorie C. Veuillez clarifier ce point.

Réponse 2: Le point 15.3 de l'appendice A est révisé à une estimation des coûts de catégorie D pour la phase de conception schématique.

- **Question 3:** Le point 4.1 de l'appendice A indique que le service de conseils en estimation de coûts (tiers) fait partie de l'équipe de conception de base, mais la section 4.2 de l'appendice B indique que le service de conseils en estimation de coûts (tiers) fait partie des autres consultants/spécialistes. Veuillez clarifier ce point.

Réponse 3: Le consultant aura pour rôle de gérer et de surveiller la portée du projet en fonction des estimations de coûts formulés par une tierce partie indépendante de l'équipe du consultant.

- **Question 4:** Le point 10 de l'appendice A indique que les documents d'AP à l'étape d'achèvement de 100% doivent comprendre une estimation des coûts de catégorie B. Il faut lire 66% et non 100%. Veuillez mettre à jour.

Réponse 4: Appendice A Point 10 corrigé pour lire les documents d'AP à l'étape d'achèvement de 66% doivent comprendre une estimation des coûts de catégorie B.

Emilie Scheckman
Agente Principale de Contrats
Services d'approvisionnement
Direction des services généraux